ILS MENAÇAIENT LEURS VICTIMES D'ENLÈVEMENT ET D'ASSASSINAT SI ELLES NE VERSAIENT PAS DE RANÇONS

Lourdes condamnations contre les faux terroristes d'Azazga

Il a fallu prendre son mal en patience jusque tard dans la soirée de mercredi à jeudi pour prendre enfin connaissance de ce que les juges du tribunal criminel de Tizi-Ouzou avaient décidé d'infliger comme sentence à un trio de criminels ayant défrayé la chronique dans la partie est de la wilaya de Tizi-Ouzou plusieurs mois durant, l'année dernière.

Comme on le relatait au début du mois d'octobre dernier dans ces mêmes colonnes, tout est parti d'une plainte déposée par un commerçant d'Azazga, spécialisé dans la vente en gros de produits alimentaires, qui faisait état de menaces de mort, de la part d'individus qui se faisaient passer pour des terroristes, s'il ne versait pas une somme de 200 millions de centimes.

Tout en feignant d'avoir accepté l'exigence des criminels et surtout se taire, le commerçant décida alors d'alerter les services de sécurité et leur communiquer l'endroit où il devait remettre la rançon. S'étant sans doute rendu compte, à l'heure et à l'endroit prévu, que leur plan avait été totalement chamboulé, les prétendus terroristes ne se manifestèrent pas et, au contraire, appelleront le malheureux commerçant pour lui signifier que ses jours étaient comptés.

Quelques jours plus tard, vers la mi-octobre, on apprenait que les criminels demandeurs de rançons étaient arrêtés par la police judiciaire d'Azazga.

En fait, ils étaient trois à faire partie de ce groupe, le dernier membre ayant été arrêté dans un café au centre-ville d'Azazga. Tous étaient dans le box des accusés pour le procès qui s'est donc achevé tard dans la soirée de mercredi dernier à Tizi-Ouzou.

Selon l'arrêt de renvoi, les criminels se présentaient chez leurs victimes en se faisant passer pour des terroristes et exiger, sous la menace d'armes à feu, qu'on leur remette des sommes d'argent à des endroits et des moments bien déterminés. Une fois les rançons versées, les victimes étaient sommées de se taire auquel cas, des membres de leurs familles pouvaient le payer de leur vie.

Le stratagème a, ainsi, fonctionné pendant quelques temps jusqu'à ce que le grossiste d'Azazga enfreigne l'interdiction d'informer la police. Finalement, les apprentis terroristes A. Rabah, K. Mouloud et S. Rafik ont écopé respectivement de 15, 12 et 8 ans de prison.

M. Azedine

CHANGEMENT DE STATUT POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Comme promis, la circulaire Guéant abrogée

Hollande avait promis que ce serait l'une de ses premières mesures s'il était élu, il l'a fait : la circulaire Guéant limitant pour les étudiants étrangers diplômés le travail en France a été abrogée hier par un communiqué interministériel. Un nouveau texte, «des règles précises et transparentes», actuellement en discussion avec tous les acteurs concernés, notamment les associations étudiantes, devra aboutir dans les tout prochains jours et mettre définitivement un terme à la situation kafkaïenne vécue par des centaines d'étudiants, notamment maghrébins ; ces derniers constituant le plus fort contingent d'étudiants concernés.

De notre bureau de Paris, Khadidja Baba-Ahmed

Cela fait un an, jour pour jour, que la circulaire Guéant (31 mai 2011) sur le changement de statut d'étudiant à salarié était promulguée. Un an seulement mais un an de trop pour les centaines d'étudiants étrangers devenus par la force de ce texte des «sans-papiers». Son abrogation officielle jeudi par le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, celui du Travail, Michel Sapin, et Geneviève Fioraso, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a été annoncée par un communiqué commun qui annonce que le texte en préparation «vise à instaurer un climat de confiance et à renforcer l'image de la France au niveau international». Les acteurs concernés planchent actuellement sur un texte qui va établir des règles précises et transparentes dans le cadre du code de l'entrée et du séjour des étrangers, du droit d'asile et du code du travail, un texte qui visera en particulier à assurer l'égalité de traitement sur le territoire, comme il facilitera les démarches des étudiants et leur apportera une réponse rapide à leur demande de changement de statut. Ces délais d'examen des demandes, précise le communiqué, ne «pourront excéder deux mois, et ce, afin qu'aucun retard de l'administration ne vienne pénaliser les étudiants dans leurs recherches d'emploi et de leur prise de poste».

Pour rappel, la circulaire Guéant, qui régissait depuis mai 2011 le changement de statut pour les étudiants non européens, demandait aux préfets «d'instruire avec rigueur» les demandes d'autorisation de travail des étudiants et d'exercer «un contrôle approfondi des demandes de changement de statut des étudiants étrangers». Autrement dit, «prenez tout votre temps pour répondre et acceptez peu de demandes». Guéant ne cachait d'ailleurs pas que sa circulaire, conçue avec le ministre du Travail, s'inscrivait très clairement dans l'objectif de réduction de l'immigration légale qui devait passer de 200 000 à 180 000. Pour ce faire, ses instructions aux préfets ne s'embarrassaient pas de faire dans la préférence nationale. Il faut, disait le ministre de l'Intérieur dans sa circulaire, que «l'employeur justifie la nécessité de recourir à une main-d'œuvre étrangère». Pour recruter un étudiant étranger, il faut, précisait encore Guéant, que le secteur est en tension et que le domaine de recrutement ne trouve pas de travailleur sur place, autrement dit un Français. Ce texte, conforme en tous points à la droitisation forcenée du pouvoir Sarkozy, a non seulement fait réagir la communauté estudiantine qui s'est constituée en collectif d'étudiants étrangers dit «du 31 mai» mais aussi le monde universitaire dont de nombreux présidents d'université et responsables de grandes écoles qui se sont mobilisés pour demander l'abrogation d'un texte qui va fermer la France sur elle-même. La protestation devenait d'autant plus ferme qu'avec la mise en œuvre de cette circulaire, de très nombreux étudiants étrangers (on parle de centaines) très qualifiés (master 2 et plus) recrutés dans des entreprises françaises se sont vu refuser le changement de statut d'étudiant à salarié, et, partant, les employeurs ont dû renoncer à les recruter. Ces centaines d'étudiants, jusqu'à l'abrogation jeudi de ce texte, étaient en situation irrégulière et certains d'entre eux étaient sommés de quitter le territoire. La nouvelle mouture du texte devant régir ces changements de statut sera connue dans peu de temps (quelques jours, dit-on). Elle devra être le résultat d'échanges intenses entre les ministères concernés, les responsables d'universités et grandes écoles et les associations d'étudiants. Notons enfin que sur les 55 000 étudiants étrangers (hors Union européenne) diplômés de niveau master 2 chaque année en France, seuls 7 000 demandent un statut de salarié pour faire une première expérience avant de rentrer, pour beaucoup, dans leur pays.

K. B.-A.

ÉBOUEURS DE LA MER

Des milliers de bénévoles attendus pour le nettoyage des plages

Le coup d'envoi de la 8e édition de l'opération écologique «Eboueurs de la mer» sera donné aujourd'hui, à Alger.

La Radio algérienne, en partenariat avec le groupe Sonelgaz et le mouvement associatif, donne rendez-vous aux bénévoles dans 17 plages d'Alger pour la collecte et le tri des déchets.

Au-delà de la préparation de la saison estivale, le but de cette opération, selon ses initiateurs, «est la sensibilisation de la société civile au sujet de l'écologie et la nécessité de protéger les plages de la pollution». L'opération a connu l'année dernière la mobilisation de pas moins de 15 600 volontaires sur plusieurs plages des wilayas côtières du pays.

Cette année, les organisateurs s'attendent à accueillir un nombre plus important de volontaires, puisque de nombreuses administrations ont décidé de se joindre à cette manifestation écologique. Soulignons que le littoral de la wilaya d'Alger s'étend sur une longueur de 80 km et compte actuellement 64 plages autorisées à la baignade.

La Direction du tourisme et de l'artisanat a annoncé que quatre nouvelles plages seront rouvertes durant la saison estivale de 2012 au niveau de la wilaya d'Alger. Ceci va porter à 68 le nombre de plages autorisées à la baignade.

S. A.

TIZI-GHENIFF (TIZI-OUZOU)

Un garde communal blessé dans une attaque terroriste

Un garde communal a été blessé dans une attaque terroriste perpétrée mercredi dernier vers 18h, au village Ameddah, dans la commune de Tizi-Gheniff, située à environ 50km au sud-ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Selon une source sécuritaire, la victime et un de ses collègues, en civil, se trouvaient à une centaine de mètres seulement de leur caserne lorsqu'ils ont été surpris par une rafale de kalachnikov.

Atteint au niveau de l'épaule, le garde communal a été évacué vers un hôpital de la région avant d'être transférée à l'hôpital militaire d'Ain-Naâdja, à Alger. Ses jours ne sont pas en danger, ajoute-t-on de même source.

Notons que c'est la deuxième fois que les éléments de ce détachement, situé aux portes du sinistrement célèbre massif forestier de Beggas, sont attaqués par les terroristes islamistes.

Pour rappel, un autre garde communal et un civil avaient été blessés dans l'explosion d'une bombe artisanale le 26 mars 2011, au même endroit où l'attaque de mercredi dernier a eu lieu.

Enfoui sous terre, au bord d'une piste forestière longeant ladite caserne, l'engin explosif a été actionné à distance au passage des éléments de la garde communale.

Kaci Moussa

AÏN-DEFLA

Les gardes communaux revendiquent leurs droits

Des centaines de gardes communaux ont tenu un sit-in mercredi dernier devant le siège de la wilaya d'Aïn Defla pour revendiquer leurs droits.

Dans un communiqué, dont une copie nous est parvenue, les représentants de ce corps de sécurité demandent au chef de l'exécutif de la wilaya d'intervenir auprès des services concernés pour que leurs situations financières soient régularisées. Parmi les revendications énumérées, on évoque celle proposée par le ministère de l'Intérieur et qui porte sur le cumul de la pension de retraite qui passerait de 14 000 à 18 000 DA, l'augmentation de salaire mensuel à 18 000 DA qui, dit-on, devait intervenir au mois de mai et qui n'a pas connu d'application, le traitement perçu étant toujours de 12 000 DA, la prime de restauration fixée à 1 200 DA par mois qui n'a pas été versée. Par ailleurs, ils revendiquent de travailler près de leur lieu de résidence, une décision qui a été prise mais pas concrétisée. «Pis, nombreux parmi nous ont été encore plus éloignés de leur lieu de résidence», peut-on lire dans ledit document. On dénonce aussi des retards enregistrés au niveau de la CNR dans le traitement des dossiers de départ à la retraite mais aussi l'opacité concernant le nombre d'années de service exigé pour le droit à la retraite. Ils exigent aussi l'ouverture et l'étude des dossiers des gardes communaux qui ont été radiés depuis 2001. Comme dernière revendication, l'intégration de ceux d'entre eux qui sont titulaires d'un titre universitaire.

Karim O.